

LE FLAMBEAU

Organe de combat révolutionnaire

ORGANE BI-MENSUEL

Abonnement intérieur : 1 an, 2.50; 6 mois, 1.50
3 mois, 0.75. — Extérieur, port en plus.

NOTRE ENNEMI C'EST NOTRE MAÎTRE

(Lafontaine)

Rédaction et Administration :

JULIUS MESTAG

Place du Grand-Sablon, 41, Bruxelles

Rubino-Pourbaix - Le Flambeau en justice

Les crimes à l'Ecole de Bienfaisance

Le Flambeau aux assises

Comme pendant inévitable au procès de l'agent provocateur Rubini, le parquet vient de faire faire une saisie dans nos bureaux.

Le Flambeau est poursuivi.

A défaut de complot anarchiste contre la personne du Roi, le procureur du Roi, vient de nous rappeler la loi Devolder du 25 mars 1891, ordonnant poursuites pour provocation à des faits qualifiés crimes ou délits.

Il fallait bien à notre naissance nous faire une joyeuse entrée conforme aux chers habitudes de la justice.

Merci, d'avoir songé à nous, Messieurs les Magistrats, *Le Flambeau* ne s'en portera que plus gaillardement.

Hommes de liberté !

Un attentat contre la liberté vient d'être commis par la police.

La loi et la liberté sont violées dans nos personnes, on a inauguré contre nous, le régime du bon plaisir et de l'arbitraire.

Nos demeures sont fouillées pendant notre absence, et la police y trouve des choses qui ne s'y trouvaient pas, arrêtées nos personnes sont fouillées et on découvre dans nos poches des armes qui ne sont pas nôtres ; les perquisitions, les arrestations, les expulsions se poursuivent nombreuses, sans relâche.

Parce que Rubino, Mouchard à la solde de l'internationale poli-

cière de Londres, a fait le simulacre d'un attentat dont les conditions furent réglées par police politique.

Parce que... Rubino, policier, agent provocateur remplit son rôle de fournir l'occasion d'une *égislation internationale contre les anarchistes ; retaper la popularité du roi ; et donner le prétexte pour la traque aux libertaires de Belgique.*

Anarchistes, Socialistes, Prolétaires.

On soulève l'idée d'une *législation scélérate contre la liberté de presse et la liberté de conscience.*

A défaut de complot anarchiste contre la personne du roi, des poursuites se font contre des anarchistes pour provocations imaginaires !!!

Il y a quelques jours le roi a dit : Il y a des meneurs (sic) qui cherchent à se faire suivre, et qui veulent troubler l'ordre (!!!)... il y a aussi le papier,... il est si complaisant.

Ces paroles du chef de l'Etat sont une indication nette et précise à ses plats courtisans.

Peuple,

Une bande de *policiers armés*, s'est ruée par ordre, dans une *assemblée ouvrière*, réunie paisiblement et sans armes conformément au droit constitutionnel.

La brutalité n'a d'égale pas l'arbitraire.

De nombreuses familles ouvrières dont l'unique crime était d'espérer encore en une *idée de justice* ont été mis en prison et jetés à la frontière.

Camarades,

A la force de l'oppression oppo-

sons plus énergiquement que jamais le droit à la liberté.

Certes, nous n'avons d'autre recours qu'un appel au peuple, mais il n'en n'est pas moins vrai, que nous saluerons à son heure, l'apparition des énergies réveillées et, lorsque se dressant fière d'audace la *revanche ouvrière*, se dressera sur le chemin doré des tyrans, nous clamerons hardiment notre inébranlable solidarité, et l'espoir des semailles fécondes.

Ni Dieu, Ni Maître.

Vive l'anarchie.

LE FLAMBEAU.

Les camarades qui sympathisent à notre agitation sont informés que la rédaction du journal, se réunit lundi 8 décembre, à 8 heures, 41, Grand Sablon, au troisième, et qu'ils y seront les bienvenus.

Le procès du Flambeau

Une perquisition faite lundi dans nos bureaux n'a eu pour la rousse d'autres résultats que la saisie de quelques manuscrits personnels et non encore publiés, la brochure de Max Borgueil, et un seul numéro du journal.

A part le canard le tout a été restitué.

Samedi dernier, Mestag a comparu devant le juge d'instruction d'Oultremont. Le camarade est poursuivi comme éditeur du journal et comme auteur de deux articles incriminés *Germinal* et *les anarchistes et la grève générale* en outre les deux articles extraits de l'excellente brochure : *La grève*

générale par les syndicats parisiens sont également incriminés par le parquet.

Les poursuites se font pour *rébellion contre la police*, pour *atteinte à la liberté du travail*, etc. etc., d'après les art. 274 à 300 et le fameux 310 en application de l'art. 1 de la loi Devolder du 25 mars 1891 pour provocation à des faits qualifiés crimes et délits sans que la provocation ait été suivie d'effets.

Ce procès ne nous intéresse que par son utilité pour la propagation de nos idées, mais il est triste de constater que nous avons en ce moment à faire face à la traque policière et à la cabale montée par certains camarades, avec cette différence, que les roussins nous font une chasse ouverte, et que les autres n'ont pas même le courage de nous attaquer de face.

Au fait les uns et les autres nous laissent absolument indifférents.

COMLOT de la police politique !

Le 15 novembre dernier vers midi deux coups de revolver furent tirés sur une voiture de la cour au passage d'un cortège royal. Personne n'était blessé, et de plus il résulte du rapport de M. Gody professeur à l'école de guerre, que l'arme ne pouvait tuer personne. L'auteur Rubini, appartenait comme mouchard à l'ambassade d'Italie de Londres.

L'après midi deux mandats d'arrêt furent délivrés, contre Chapelier qui fut arrêté le soir même, et contre moi, qui resté introuvable me constituai le lendemain.

Le soir, une soixantaine de roussins firent irruption dans le local du groupe, l'union libertaire, et toute la réunion s'en fut illico au commissariat de St-Gilles, où ils furent interrogés par le parquet.

Aucun camarade du pays ne fut maintenu en état d'arrestation, parcontre, les camarades étrangers furent coffrés, leur expulsion se fit rapidement et en nombre encore incalculable.

Des perquisitions eurent lieu partout à Bruxelles, en province et des poursuites sont intentées contre les signataires et l'imprimeur du manifeste de l'Entente révolutionnaire, contre moi-même en qualité de éditeur-rédacteur du Flambeau, en plus Kiénert de Paris est maintenu et sera poursuivi pour : Le réveil de l'Esclave.

Toutes ses poursuites se font d'après la loi Devolder du 25 mars 1891 pour exitation à des faits qualifiés crimes et délits.

Voilà, sommairement établi, l'inévitable bilan de la traque aux anarchistes.

Il importe de faire remarquer ici, que si, ces incidents multiples nous laissent après tout d'un froid glacial, il n'en est pas moins vrai que la partie adverse est embêtée à l'exès.

Quelle est donc la personnalité du fameux régicide.

Rubini était à Londres mouchard à solde du policier italien Prina, il avait des attaches louches avec les indicateurs allemands de cette même ville, il fut exécuté par la presse libertaire.

A Bruxelles, il fit de fréquentes visites à l'ambassade d'Italie, il obtint même des secours, a part les visites qu'il nous fit, le parquet semble ignorer le passage de ce louche personnage.

Constatation étrange, les premières nouvelles après l'attentat donnèrent, que Rubini était considéré par la police belge comme faisant partie d'une bande de voleurs et fut surveillé pour ce fait, hors ce renseignement ayant été communiqué à la presse par la police elle-même nous allons en tirer quelques déductions.

Il est donc reconnu que Rubini n'était pas ignoré de la rousse belge et que de plus il était soumis à surveillance. Comment se fait il donc qu'il ne fut pas inquiété. Quand il vint me trouver, il était déjà une dizaine de jours à Bruxelles, hors d'habitude il suffit qu'un étranger rende visite à un camarade connu, pour qu'illico la sûreté fasse des siennes, et en l'occasion, étant donné que Rubini n'avait pas son domicile légal, qu'il était étranger, qu'il paraissait suspect, et qu'il fréquentait des anarchistes, quel peut donc être le motif de cette complaisance policière qui se refuse même, a s'informer de l'identité du type.

Coincidence mystérieuse, alors que Rubini même dans ces conditions n'est pas dérangé par la police, sitôt lui arrêté, nous sommes conséquemment de ses dénonciations soumis aux plus incroyables vexations pour avoir reçu sa visite.

Bien plus, nous comprimés, sitôt à l'interrogatoire, que le parquet était mieux instruit que nous, sur certains détails, même très personnels, du passage de Rubini chez nous.

Examinons l'attitude du régicide ?...

Il dit venir à Bruxelles pour tuer le roi, et s'en va demander le rapatriement à l'ambassade d'Italie.... Il me demande de lui vendre des objets qu'il peut aisément écouler, et immédiatement après son arrestation je suis recherché de ce fait même....

Il prétextait de ce fait devoir 12 francs à son propriétaire et vouloir le payer, alors que son logement était payé anticipativement et qu'il était sans dette....

A l'église il a le roi à bout portant et il quitte le lieu pour se placer à un endroit impossible pour l'accomplissement de son dessein....

Il fournit ce prétexte qu'il n'a pas voulu atteindre des innocents et sitôt arrêté cherche à nous compromettre....

Coincidence que tout cela.

Seulement, au moment de l'attentat (sic) la Rue Royale ou celui-ci se produisit était presque entièrement occupée par des officiers en civil, des fonctionnaires en congé, et la mouche, Rubini sitôt son coup fait, fut entraîné à la banque de Bruxelles et d'un bout à l'autre de la place retentit pour la première fois depuis longtemps le cri de, vive le roi.

Sa majesté avait connu un regain de popularité, la presse à chantage qui n'avait rien trouvé à répondre à l'éloquente et énergique campagne anti-royaliste du « peuple » retrouve l'occasion d'étaler son ignoble servilisme commun à tous les rastaquouères des feuilles stependées, pendant que le comte d'Oultremont, un érudit, plaçait un boniment appris au collège dans une tragédie ancienne.

Mais non pas que cela, Rubini, dont l'acte faisait partie intégrante d'un programme arrêté par l'Internationale policière, avait à peine subi son interrogatoire, que l'Italie officielle, qui avait ce mouchard parmi ses agents, réclama des mesures scélérates et internationales contre les anarchistes, alors que la police belge organisait sur le champ la traque aux libertaires de Belgique.

Voilà brièvement exposé les diverses circonstances qui ont entouré le pseudo-attentat de Rubini, terminons par un extrait du « Rappel » de Paris reproduit par « le petit Bleu » de Bruxelles, deux journaux bourgeois, dont le dernier royaliste.

« Bien des indications semblent démontrer que la police politique allemande n'a pas été tout à fait étrangère à l'attentat de Rubino. Elle entretient à Londres plusieurs agents qui jouent le rôle d'anarchistes et renchérissent en propos révolutionnaires sur les anarchistes vrais.

Or, l'attentat a été préparé, il y a six semaines, avec le concours de policiers allemands. Un agent qui fournit « de la copie » à certains journaux allemands a eu l'imprudence de publier dans la « Gazette de la Croix » organe des antisémistes prussiens, les lignes suivantes: « on verra bientôt que les anarchistes de divers pays justifieront par un crime la surveillance redoutable dont ils sont l'objet. »

Rubino était connu par la police politique allemande, car il « travaillait » pour la section milanaise du bureau de surveillance internationale des anar-

chistes. Il touchait ses appointements par l'intermédiaire de l'inspecteur prina de la sûreté générale Italienne. »

Concluons; si Rubini eût été anarchiste sa conduite n'aurait guère été lâche en dehors delà, il n'y a d'autres suppositions que d'agent provocateurs. C'est la mienne.

JULIUS MESTAG.

Nous regrettons faute de place ne pouvoir insérer les lettres de deux camarades, déserteurs français remis illégalement à la frontière française malgré leur déclaration formelle de vouloir être dirigés vers l'Angleterre.

Nous les publierons au prochain numéro.

Complot de l'Internationale policière

UN ATTENTAT

Parlons de cette chose sans passion. On ne peut répéter ce que Laurent Tailhade a dit à semblable occasion : « Le geste est beau »...

Le geste est hésitant, irrésolu... Quand un terroriste, quand un tyranicide, quand « un homme » arrête le dessein de verser du sang, sa préméditation est autrement ferme et froide, car il se sent la mission d'un justicier.

Avec une glaciale conviction, la justice demande le châtimement des auteurs d'attentats — parce qu'elle est pénétrée, à tort ou à raison, de la notion de son utilité indispensable; de même, avec un

froid courage, le Ravallac ou le Caserio frappent les têtes dominantes, — parce qu'ils sont pénétrés de la nécessité de leur geste de mort. Personne n'est mieux comparable à ces anarchistes violents — car ils ne le sont pas tous — que ces fanatiques religieux qui, avec la même impavidité, se jettent sous les roues du char portant l'idole ou s'offrent en holocaustes sur les autels. Et ces persécuteurs qui, animés par la foi, jetèrent la moitié du globe dans une mer de sang? Croyez-vous que Torquemada, Benard-gui ou le duc d'Albe avaient conscience de leur barbarie? Non; en massacrant les hérétiques par millions, ils avaient le sentiment d'une grande mission à accomplir et s'honoraient d'être appelés à jouer un rôle important dans cette œuvre d'extermination. Oui, comparez leur les terroristes modernes, mais non sans mettre dans les plateaux de la balance le nombre respectif des victimes: les deux douzaines de vies sacrifiées par les anarchistes de tous les temps et les dix siècles où l'Eglise, sans répugnance, a fait de l'assassinat collectif une de ses plus actives institutions.

Rubini? non, il n'a pas le geste! Les attentats qui ne font de mal qu'aux choses inertes sont rarement le fait de terroristes; ça sent la contrefaçon policière...

Un anarchiste violent sort de son coin, non par orgueil, comme on le dit couramment, non pour se tailler un piédestal; il ne frappe pas pour le plaisir sauvage de voir couler du sang, mais il pense surtout à l'effet de son acte sur la foule. Il s'avance, comme un martyr au bûcher, il va droit, au milieu d'une foule

d'esclaves intéressés à acclamer l'idole et ses tenants, dispensateurs de profits. Il ne voit ni les fusils ni les sabres: de même que les suppôts de l'autorité sont prêts à se faire tuer — par devoir — pour la défense des oppresseurs, le régicide a fait le sacrifice de sa propre vie à l'exécution de son dessein inébranlable, de son « devoir social ».

C'est à la face de ces gens et de cette masse où les idolâtres, mêlés aux curieux, les menacent de leur basse contagion, c'est à la face de tous qu'il frappe.

Il frappe et ne s'obstine pas; la foule s'écarte, effrayée; lui demeure, ferme; alors, on s'assure de sa personne et, dès qu'il est hors d'état de riposter alors... — lisez les feuilles publiques! — alors, vingt, trente, cent personnes fondent sur le malheureux, à cent contre un, ces braves font des prouesses: les cannes, de loin, s'abattent sur son crâne; les poings et les pieds le cognent avec furie... On crie « à mort! » pour lui reprocher son crime ou sa tentative criminelle! Lisez: le fiacre qui l'emmène est entouré par la foule et criblé de coups de couteau!..

Et ceux qui, pendant qu'on maltraitait l'homme, le tenaient à la gorge, aux poignets, à la ceinture et aux jambes, ces héros courent au téléphone et dictent leurs noms et prénoms aux journaux. Ils seront récompensés!

Revenons au régicide.

Son acte n'est « théâtral » que par la mise en scène dont les maîtres sont eux-mêmes les machinateurs: carrosses, chamarrures, panaches, uniformes, et livrées sont protocolaires. Le régicide eût pu frapper ailleurs, dit-on; il eût pu guetter sa victime à la promenade, dans un parc? Non; il n'est pas un vulgaire meurtrier; abatte un souverain en costume de villégiature, au bord d'une avenue déserte ne convient pas à son rôle de sacrificateur. C'est en pleine pompe fétichiste qu'il veut agir; c'est aux yeux de milliers de curieux qu'il veut arrêter le cri néfaste dans la gorge des acclameurs professionnels; c'est à cette masse aveugle qu'il veut montrer que l'idole est un simple organisme pareil à celui du moindre savetier; il veut que l'on voie le Dieu s'écrouler lamentablement, comme un travailleur frappé dans le travail industriel.

Il veut que son geste signifie: « Peuple, ouvre les yeux: celui qu'on t'apprend à acclamer, celui qu'on te représente comme supérieur à tous, celui à qui l'on crée une place hors de la nation, celui-là — et tous ses pareils — n'est pas différent de toi; mais il use de son pouvoir pour te diriger à sa guise et protéger tes ennemis, prêtres, financiers, militaires; il est leur puissant allié et toute cette séquelle, dont il est le chef, n'a qu'un but, qu'une raison d'être: te maintenir dans l'esclavage capitaliste, garrotter ton libre vouloir, écraser de leurs privilèges, forcer à la guerre, au travail excessif, à la misère, au crime, — ou au suicide!

» Ceux qui s'époumonnent à crier: vive le maître! regardes-les, apprends à les connaître et toujours tu dévoileras son type: il est intéressé à acclamer. Voyez-le se mettre en vue: il brûle d'être u premier rang, afin qu'on sache bien

qu'il est là; il se congestionne à hurler, élève son chapeau pour essayer de retenir l'attention sur lui; il ne manquera pas de faire savoir à son « chef hiérarchique » ou à celui de qui dépendent ses intérêts, qu'il était parmi les plus en voix... Et il escompte ce que sa platitude lui rapportera, même indirectement.

» Toi. Peuple, qui t'amuses à l'exhibition de dorures et de crachats, toi, Peuple, rappelle-toi que les personnages affublés de telle sorte sont les bourreaux de tes frères! Ne sois pas entraîné par ces clameurs serviles et intéressées: que ces gens aient des âmes d'esclaves, qu'ils éprouvent le besoin de ramper devant quelqu'un, soit! Mais toi, n'oublie pas que cette tourbe étincelante est une armée de la Réaction et que, lorsqu'elle est en joie tu n'as qu'à trembler!

» Plus ces gens sont satisfaits de leur maître, plus le maître est content de ses créatures, plus tu dois te dire qu'on te menace, toi et les tiens, dans ta liberté ou ta subsistance!

» Plus ils jubilent, plus tu as à pleurer!

» Voilà ce que j'ai voulu te dire, ô Peuple trop sensible aux mascarades et aux engouements, voilà ce que j'ai voulu crier en face de nos maîtres.

» Ressaisis-toi; les brailleurs ont la frousse: ils sentent une menace sur leurs têtes. Profites-en pour travailler à ton affranchissement intégral!»

Si Rubini est un sincère, son geste a cette signification, plus terrible que le danger frôlant une humanité déjà effleurée par le voisinage de l'inéluctable Mort.

16 novembre. MAX BORGUEIL.

Post scriptum. — L'article ci-dessus a été écrit quelques heures après l'affaire de la rue Royale. Le doute que je laissais déjà planer — comme par intuition — sur la sincérité du geste « rubinien » s'est, depuis, confirmé avec une aveuglante évidence. Genaro Rubino, exécuté comme traître par tous les groupes libertaires avec qui il s'est abouché. Rubino est un vulgaire agent gouvernemental, soudoyé par l'Internationale policière pour rappeler aux Etats qu'il est temps de prendre des mesures mondiales non contre les terroristes, mais contre tous ceux qui ne cachent pas leurs sentiments libertaires. En même temps, cela galvanisait la popularité léopoldiste, en langueur depuis de récents événements. La comédie est dévoilée: on ne l'avouera jamais. Rubini sera condamné à une peine effroyable et — après quelques années d'un régime cellulaire adouci, dès que l'oubli se sera fait, le pseudo-anarchiste, le pseudo-régicide se retirera à la campagne où une vieillesse aisée lui sera assurée.

Le « baron russe » n'a-t-il pas été traité de même? Sipido n'a-t-il pas été, contre toute attente, livré aux juges belges par les policiers français?

Ce sont des services qu'on se rend entre dirigeants: c'est le premier jalon de la fameuse « entente internationale » pour la traque aux anarchistes.

Hommes libres, veillez au grain: on prépare un monstrueux attentat contre la liberté!

M. B.

17 novembre.

Vanitas. — Publiant un exposé d'ensemble de la traque aux anarchistes faite ces derniers jours, le secrétaire international de l'E. R. a vu l'arbitraire à St-Gilles, Keir Hardie, et la perquisition chez lui. *Surtout chez lui.*

L'arrestation de Chapelier et Mestag, les perquisitions chez eux et les poursuites judiciaires du *Flambeau*, que toute la presse à annoncées, lui secrétaire international il l'ignore.

Pauvre gosse, n'était ce donc, que pour te faire un piédestal à toi-même que Marianne te fit sortir de l'ombre.

Rubino-Pourbaix

UN « ATTENTAT DE PARADE », c'est ainsi que, quelques heures après l'affaire de la rue Royale, un organe de la presse libérale a apprécié le fait. Depuis, *« Le Petit Bleu »* (22 novembre) a rapporté une conversation recueillie, au Palais, dans un groupe d'avocats importants qui s'entretenaient de cette affaire.

« Un de nos meilleurs avocats », s'exprime comme suit, et l'échange de vues s'est continué comme on va lire :

— Qui dira les dessous malpropres de la police secrète internationale? N'eut-il pas été désirable qu'à la Chambre, à l'occasion de la discussion de l'adresse au Roi, un député, même conservateur, se levât pour demander qu'une enquête approfondie fût faite sur les antécédents, les tenants et les aboutissants de Rubino? Est-ce qu'on sait par quelles déformations peut passer l'intellect d'un agent indicateur, à quels excès de zèle peut le conduire l'exercice de ses fonctions ténébreuses, toutes de ruse, de dissimulation et de calculs répugnants? Du rôle de l'indicateur à celui de provocateur, il n'y a que l'épaisseur d'une feuille de police, d'un rapport bien rémunéré par les fonds secrets! Examinez la psychologie de Rubino: il se dit anarchiste; il déclare que dans les milieux sectaires, on le considérait comme un mouchard; que c'est pour prouver qu'il n'en est pas un qu'il s'est décidé à commettre un attentat. Quelles complications? Et puis, examinons-le, cet attentat: imagine-t-on un homme décidé à se faire régicide, tirant à distance sur une voiture fermée, où le Roi n'était pas, alors qu'à l'entrée de la collégiale, il avait eu le Roi « à pattes », comme on dit en termes de chasse? Savez-vous bien aussi que, juridiquement, Rubino pourrait bien échapper à toute répression: la défense plaidera à toute évidence que l'attentat contre le Roi ne peut être relevé, puisqu'il y avait impossibilité matérielle d'atteindre Sa Majesté; elle soutiendra, d'autre part, que l'accusé ne peut être poursuivi pour crime envers le comte d'Oultremont, car l'intention criminelle fait défaut: il est bien certain, en effet, que Rubino ne voulait pas atteindre le comte; s'il l'avait tué, voulant tuer le Roi, « personne déterminée » comme dit le Code pénal, il n'aurait pu être juridiquement, que poursuivi pour homicide par imprudence.

La déplorable institution des agents indicateurs, le milieu déprimant et dissolvant dans lequel les mouchards sont

encouragés à se « distinguer » jusqu'à glisser un rôle de provocateur, serait la cause déterminante de l'acte mal expliqué de Rubino.

— Ces horreurs-là dégoûtent la réflexion, hasarda un vieil avocat.

— Est-ce que l'affaire Pourbaix ne la dégoûtait pas aussi? riposta le maître. Est-ce que la preuve n'a pas été faite, cependant, que le grand complot avait été machiné de toutes pièces. Est-ce que le jury n'acquitta pas tous les accusés, sauf deux, dont les attaches policières n'étaient point douteuses? Laloi, pour discours excitant à la haine et au mépris du gouvernement, et Pourbaix, pour détention de dynamite? Et encore ne fallut-il pas l'intervention énergique des avocats pour que Pourbaix fût impliqué dans les poursuites?

— C'est de l'histoire, conclut-on.

N'attendez pas maîtres, d'autre preuve que les concluantes présomptions: la « rousse » internationale est prudente. On n'avouera jamais.

Nos félicitations à Maître Royer, qui a refusé de défendre l'homme de l'inquisition policière!

Appel. — Les camarades expulsés de Belgique se trouvent dans la plus noire misère.

L'Union Libertaire de Bruxelles, ouvre une souscription en faveur de ces victimes de la crapulerie gouvernementale.

Adresser l'argent au local, 18, chaussée de Forest, ou au journal, qui se met volontiers à la disposition du groupe, qui transmettra immédiatement les secours aux intéressés.

LES CRIMES à l'école de Bienfaisance

Nous voulons en publiant quelques interviews, révéler au public les atrocités infâmes qui sous le couvert de l'autorité gouvernementale se commettent sur de malheureux enfants confiés à la sollicitude de l'Etat.

On ignore partout, le douloureux martyre de ces pauvres petiotis abandonnés aux gardes chiournes des maisons de correction Reethem et autres lieux.

On ne connaît pas, l'horrible souffrance de ces gosses qui, misérables souffre-douleurs dès leurs naissances, sont arrachés dès leur première enfance aux joies et au bonheur d'un âge d'heureuse inconscience et de rêves joyeux.

Notre enquête à peine ébauchée, nous a valu déjà les plus intéressantes confidences. Aussi en transcrivant dans ce journal, les cris de douleurs des enfants martyrs de la bienfaisance officielle, nous affirmons notre volonté formelle de faire une campagne à outrance aux hontes scandaleuses de l'éducation officielle. Que toutes les victimes des tortionnaires de la jeunesse

s'adressent à nous, sans crainte ni souci, « Le Flambeau » clouera au pilori les bourreaux des enfants du peuple!

Je vis d'abord F.-K. un jeune homme à la physionomie éveillée, le regard doux reflétant tout une âme de pensées douloureuses, à l'accueil aimable et s'imposant dignement à votre sympathie du premier abord.

Il paraît lui dis-je que vous avez à révéler des grandes infamies, relatives aux écoles de bienfaisance?

— Oui, et quoi qu'il puisse en advenir, dit-il, je parlerai. Voici mon histoire.

Jusqu'à l'âge de 14 ans j'ai vécu à peu près comme tout les enfants d'ouvriers. Alors ma mère étant morte, je restai seul avec mon petit frère et mon père. Je travaillais avec celui-ci dans son atelier de passementerie. J'avais beaucoup de bonnes volonté et par la douceur, il aurait pu me faire faire tout ce qu'il aurait voulu. Mais quand, à son avis, je n'avais pas fait assez de travail il m'injurait, me rudoyait et me battait.

La vie dans ces conditions me devint tellement insupportable que sans m'inquiéter de l'avenir, je me sauvai.

L'enfant naïf ignorait que c'est un crime de fuir l'inquisition paternelle et de se trouver à n'importe quel âge dans la rue sans asile et sans pain!

Oh Jésus si au milieu de notre société jésuitique tu venais redire: Consolez les affligés; donnez à manger à ceux qui ont faim, à boire à ceux qui ont soif; et, laissez venir à moi les petits enfants, non pour les torturer et les souiller comme font les innombrables Flamidiens et autres Petits Frères des Maltebrugge, mais pour en faire des femmes et des hommes, dans toute la belle et large acceptation des mots, tu serais encore, je le sais bien moi, injurié, calomnié, traîné dans les rues comme le dernier des malfaiteurs (?), accusé des crimes de lèse humanité et de complot contre Cléopold; tu serais embastillé et lentement assassiné.

Le petit K., quoiqu'il n'eut rien mendié ni dérobé à personne, fut arrêté à Bruxelles, place Rouppe en mai 1895 et écroué à la prison de St-Gilles en attendant son transfert dans une école de bienfaisance, (retenez le mot!)

A St-Gilles, il apprit l'A. B. C. de la barbarie de nos institutions moralisatrices!

Je connais le lit-table de cette prison et je puis affirmer que, les premiers jours, pour un enfant surtout, il est très difficile de le défaire et refaire dans l'ordre réglementaire, ce qui paraît, il est nécessaire pour ne point déranger les lois de la gravitation universelle!

Le petit François, n'y ayant pas réussi, son surveillant, menaça de le giffler et de la « foutre » au cachot le lendemain si tout n'était pas en ordre.

Figurez-vous, l'impression que devait faire sur l'esprit d'un enfant cette première leçon d'éducation officielle.

Le lendemain sans rime ni raison ee gardien en lui donnant son café par le guichet ménagé dans la porte, lui lance son demi pain noir contre la cuisse avec une telle violence que le petit F. en boîta plusieurs jours.

F. K. fut transféré à « l'école de bienfaisance » de Ruysselede mais comme il était trop vieux pour cet établissement on l'écrouta définitivement à Reckheim le 20 juin 1895, en resortit le 28 juin 1898.

C'est, me dit-on, un château-fort de l'époque normande.

Il y a une différence entre une école de bienfaisance et un pénitencier, me dit K... Pour aller dans ce dernier établissement, il faut avoir commis un délit et être condamné, tandis que dans le premier on est « recueilli » ! On y met des enfants trouvés. Puis avec un sourire d'une ironie amère, il ajoute : « Et là, comme une tendre fleur à l'abri d'un grand arbre, l'enfant se développe à l'ombre de la charité chrétienne ! Vous aller voir. »

« La nourriture est à peu près la même que dans n'importe quelle prison. On se lève à 5 heures et on se couche à 8. On travaille huit heures par jour à un métier que l'on peut choisir parmi ceux qu'on y exerce. On va tous les jours 4 heures à l'école (mais quelle école !) on a 1 heure de repos et 1 heure de récréation. »

« Le dimanche si le temps le permet on fait une promenade au village voisin sous la surveillance des gardiens. »

Tout se passe en commun.

Je vous parlerai tantôt des pratiques religieuses. »

« J'y fis immédiatement connaissance d'un nommé P., lequel me raconta qu'il n'avait jamais connu ses parents. Il avait été élevé par des paysans chez lesquels il avait, disait-il, été mis en pension tout jeune par sa mère qui ne tarda pas à ne plus donner signe de vie. Elle était, ou digne d'être, une courtisane de haute envolée. Un jour, il avait 14 ou 15 ans, pressé par le besoin bien naturel de connaître et d'embrasser sa mère, il insista auprès de ses parents nourriciers, mais ceux-ci lui firent leur réponse invariable « Nous ne s'avons ce qu'elle est devenu. » Alors il se décida à s'enformer auprès de M. le commissaire de police de X. Celui-ci pour toute réponse l'arrêta et le fit « recueillir » dans « l'école de bienfaisance » de Reckheim où il devait rester jusqu'à 21 ans ! »

« Quand un « élève » à le malheur de parler en classe, à la chapelle, au travail, au dortoir ou même au réfectoire, on ne lui donne plus, pendant plusieurs jours, qu'une livre de pain et de l'eau, et, nouveau Tantal, on l'oblige à assister le ventre vide aux repas des autres ! »

« C'est déjà effrayant, n'est-ce pas ? mais vous allez cesser de me croire. Heureusement, ou malheureusement, comme vous voudrez, je puis prouver ce que j'avance et j'en prends d'ailleurs toutes les responsabilités. »

Pour s'être masturbé et pris en délit de pédérastie — ce qui est aussi ignoble que malheureux, mais fatal dans des établissements de ce genre. — E. Ch. — pour avoir fumé, dit un mot de travers ou mal interprété, pour tentative de désertion, pour avoir parlé deux fois le même jour ailleurs qu'à la cour ou l'on se promène et autres gamineries, on est puni de ce qu'on appelle la *Position*.

Voici en quoi consiste cette punition :

de 5 à 7 heures du matin on doit rester debout la figure contre le mur en présence des autres qui mangent, si on tourne la tête ou qu'on fasse un autre mouvement, la punition est augmentée d'un jour. A 7 heures on reçoit une livre de pain et de l'eau, c'est ce qu'on a pour toute la journée. Le quatrième jour on a, à midi, de la soupe (de l'eau et du ris sans graisse et sans sel) et à 5 heures des pommes de terre également sans sel; nourriture qu'on a ensuite tous les deux jours. Cette nourriture, mieux soignée pour les porcs, doit être mangée debout. De 8 heures à midi, chaussés de sabots, pesant environ deux kilogs, on doit marcher au pas accéléré dans une cour, sur du gravier parsemé de gros cailloux, où l'on s'enfonce, où l'on trébuche à chaque instant, si exténué un malheureux fini par tomber, le gardien lui rend du courage en le criblant de coups de pieds et de poings!!! De midi à une heure on est remis en position dans le réfectoire, debout, la figure contre le mur.

A une heure, la marche forcée recommence jusqu'à 5. Alors on est à nouveau dans le réfectoire debout, la figure contre le mur. De 6 à 8 heures on va en classe avec les autres, mais on doit y rester debout, la tête contre le mur, si on regarde l'instituteur, la punition s'augmente d'un jour et à 8 heures sans s'être assis une minute, on va se coucher sur une planche inclinée de 50 centimètres de large. En hiver, mais en hiver seulement, on a une couverture de laquelle on peut encore être privé ! Cela peut durer un mois ! »

Ici K. s'arrête comme essoufflé, et se levant les poings serrés, les narines dilatées, les yeux flamboyants, s'écrie avec des larmes dans la voix : Ah ! si vous saviez ce que j'ai souffert dans ce bagne d'enfants abandonnés au soins de bandits qui se disent philanthropes ! Si vous saviez... » sans pouvoir achever sa phrase il retombe sur sa chaise et sa tête dans ses mains se met à pleurer ! »

Vive la royauté Messieurs !

Les ingénieurs moralisateurs de Reckheim ont trouvé un remède... mortel pour la masturbation et la pédérastie.

« L'élève » qui en est plus ou moins convaincu, est conduit au lavoir et en hiver comme en été est placé tout nu près d'une pompe, et un surveillant, armé d'une lance, projette sur le malade des jets d'eau froide. Ce « remède » est appliqué de 5 à 15 jours en même temps que le supplice de la *Position*.

« Un jour, me dit K., un anversois âgé alors de 17 ans, compagnon de douleur, me raconta qu'ayant essayé de s'évader, je crois, reçu un formidable coup de pied dans les parties sexuelles. Maintenant il doit porter un bandage et ne peut plus faire aucun effort. Mais cela ne suffisait pas aux moralisateurs de Reckheim, ils le criblèrent tellement de coups de pieds, de poings et de baguettes qu'il n'y avait plus sur son corps une seule place qui ne fut bleue ou sanglante ! »

« J'ai vu, continua K., en appuyant sur ces mots, j'ai vu un garçon en punition je ne sais plus pourquoi. Arrive un surveillant, une brute d'une force herculéenne surnommé le double, lequel ignorait même pourquoi il était puni. Il le prit brutalement par l'épaule en lui demandant : « Eh bien mon garçon, pourquoi es-tu ici ? » et sans attendre la réponse, il lui appliqua

un coup de poing sur le nez ; le sang jailli, le malheureux tourna sur lui-même et s'affaissa comme une masse. »

« Vous pensez bien qu'entre 400 adolescents vivant côte à côte, le caractère aigri par la souffrance il doit inévitablement y avoir des petites batailles. Savez-vous ce qu'on fait pour leur faire comprendre que cela est mal ? »

« Je risque quelques hypothèses telles que : leçons de morale, apprendre par cœur un discours de Jésus, etc. ; mais F. K. m'interrompt en éclatant de rire, et à ma grande stupéfaction me dit : on conduit les batailleurs à la cave et on les force à se battre plus fort qu'il ne l'avait fait ! »

« Mais dis-je quand je fus un peu revenu de mon ahurissement, cette « Ecole de bienfaisance » est pire que l'enfer décrit par la Dante ! et dans leur désespoir ces « élèves » doivent constamment chercher l'occasion de s'évader ? »

« Oh les conséquences d'un crime de ce genre sont si terribles que beaucoup n'y osent même pas penser. Jugez-en : »

« L'établissement est entouré par un immense fossé rempli d'eau, lequel est entouré de murailles, entre le fossé et le mur passe pour aboutir dans un village voisin, une conduite d'eau (un petit souterrain où sont placés des tuyaux) à l'orifice le trou est assez grand, mais bientôt il devient de plus en plus petit et c'est à peine si on peut s'y trainer sur le ventre. C'est déjà un tour de force et une chance extraordinaire que d'arriver à la conduite d'eau. Cependant un jour deux « élèves » y parvinrent, et s'y enfoncèrent hardiment ; mais on s'en aperçut et pour les en faire sortir on lâcha dans la conduite un puissant courant d'eau ; ils ne tardèrent pas à être presque complètement submergés et c'est une sorte de miracle qu'ils ne furent pas noyés. Quand ils sortirent on les cribla de coups de pieds et de coups de poings puis on les jeta au cachot tout mouillés où ils restèrent un mois, nourris au pain et à l'eau. Ce cachot était alors un trou humide mesurant deux mètres de large sur trois mètres de long. La lumière n'y a jamais pénétré et l'air ne s'y renouvelle pas. »

Comme on le voit ces faits sont déjà d'une atrocité qui confond l'imagination. Eh bien, mon article que j'ai lu à un autre ancien martyr de l'enfer de Reckheim, lui a fait hausser les épaules et il m'a fait des révélations cent fois plus effrayantes. Je les publierai dans le prochain numéro du *Flambeau*. Je poursuivrai mon enquête et je renvoi à la fin des brutalités d'un caractère général et plus ou moins secondaires qui me sont révélées par l'un et l'autre.

EMILE CHAPELIER.

P. S. — Prière à tous les anciens martyrs des « écoles de bienfaisance » de se faire connaître à notre collaborateur Emile Chapelier, 4, rue des Vers, Bruxelles.

Joyeusetés patriotiques.

Les brailards royalistes ayant voulu provoquer une patriotique explosion de manifestations loyalistes, nous avons cru, qu'il était du devoir du « Flambeau » de mêler sa voix au concert national.

Sa Majesté Léopold ayant spontanément reconnu l'horreur qu'il avait du papier complaisant, nous aurons nous, la complaisance de lui dédier notre prochain numéro illustré sur huit pages, à la glorification de notre bien-aimé Souverain.

Qu'on se le dise Nom de Dieu.

Les Crimes Scandales et Hontes des Sectes chrétiennes

Incessamment, la bibliothèque du *Flambeau* éditera, sous ce titre, un écrasant réquisitoire contre toutes les Eglises européennes.

Cet ouvrage, dû aux patientes recherches de Max Borgueil, est une revue des forfaits dont le christianisme s'est rendu coupable depuis ses fondateurs jusqu'à leur moderne continuateur.

On y voit, dans le même sac, papes, rois, cardinaux, inquisiteurs, prélats, moines, curés et toute la gredinerie ecclésiastique, baignant dans une mer de sang et de boue.

« CRIMES,
SCANDALES
& HONTES »

formera, dans la suite, une importante brochure de propagande anticléricale.

Ce ne sont pas de vains mots. La preuve de ces accusations est une série de *vérités historiques* : Max Borgueil n'a eu qu'à les rechercher et les classer. Peu de commentaires, mais, comme il l'écrit dans sa préface, *des faits, encore des faits, toujours des faits !*

Rien ne sera plus puissant, pour la propagande émancipatrice, que ce travail bourré de documents et où les sources sont citées en abondance : c'est irrécusable.

« CRIMES,
SCANDALES
& HONTES »

répandu à profusion, portera un coup terrible à la Domination noire, car la lecture de ce livre est à la portée de tous les esprits, quel que soit leur degré de culture. Le propagandiste y trouvera bien des faits qu'il avait perdu de vue, à moins qu'il ne les ignorât ; il y relèvera des dates et des noms précis. Le lecteur ordinaire y verra l'interminable série d'attentats à la vie et à la liberté des peuples tombés sous le joug théocratique, et cet amoncellement de crimes et d'ignominies lui inspirera la haine de ce génie néfaste qui, depuis les âges de terreur noire, n'a pas varié.

Écrasons l'Infâme ! Nulle arme n'est plus efficace que l'intéressant travail que nous lançons.

COMMUNIQUÉS

La Louvière. — Meeting Chapelier très bien réussi. Les sensationnelles révélations de notre ami au sujet de l'affaire Rubini ont produit l'indignation générale du nombreux public. Ça ne prend plus les Pourbaix.

Avis et communiqués des groupes et congrès au prochain numéro.

Pour paraître prochainement :
Parlementarisme et Révolution.

La grève générale
par
JULIUS MESTAG

Reçu pour le Journal : D. G., Ottignies, fr. 2.44 ; J. B., Bruxelles, fr. 0.50, timbres ; en timbres, de Binche, par Chapelier, 1 fr. ; Boîte au Journal, fr. 0.44. — Total : 7 fr. Merci.

Editeur responsable, Julius MESTAG,
41, place du Grand-Sablon, Bruxelles.